CENTURY 21
Entreprise et Commerce
EGERIE

01 60 60 21 21
entreprise.commerce@century21egerie.com

Barème des honoraires

TRANSACTION • IMMOBILIER D'ENTREPRISE ET COMMERCE

Mise à jour : 5 octobre 2026 • Prise d'effet : 2 octobre 2026
Tarifs maximums. TVA sur les honoraires : 20 %. Montants HT et TTC précisés ci-dessous. Les conditions et la répartition convenues figurent au mandat.

Vente de murs professionnels et de terrains

Assiette : prix net vendeur, hors droits, hors honoraires d'agence et hors TVA éventuelle sur le bien. **Calcul par tranches cumulatives**, avec un minimum total de 7 500 € HT (9 000 € TTC). Honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf répartition différente expressément prévue au mandat.

Tranche du prix net vendeur	Taux HT	Taux TTC
Jusqu'à 500 000 € inclus	7 %	8,4 %
Partie au-delà de 500 000 € et jusqu'à 1 500 000 € inclus	5 %	6 %
Partie au-delà de 1 500 000 €	3 %	3,6 %

Exemple : pour 1 000 000 € net vendeur, les honoraires sont de (500 000 × 7 %) + (500 000 × 5 %) = **60 000 € HT, soit 72 000 € TTC**.

Location de locaux professionnels et commerciaux

Assiette : loyer annuel hors taxes et hors charges. Les honoraires de commercialisation couvrent l'estimation locative, la préparation et la diffusion de l'annonce, les visites, l'étude des candidatures, la négociation et la rédaction du bail lié à la transaction.

Commercialisation	HT	TTC
À la charge du bailleur	15 % du loyer annuel HT et HC	18 % du loyer annuel HT et HC
À la charge du preneur	15 % du loyer annuel HT et HC	18 % du loyer annuel HT et HC
Minimum par partie	1 500 €	1 800 €

La rédaction du bail lié à la transaction est incluse, sans supplément. L'état des lieux est facturé séparément selon la page 2. Les mandats déjà conclus conservent leurs conditions contractuelles ; ce barème ne les modifie pas automatiquement.

EGERIE - SAS au capital de 18 000 € - 19 rue Altiéro Spinelli, 77240 Vert-Saint-Denis
RCS Melun 528 076 482 - TVA intracommunautaire FR44 528076482
Carte professionnelle CPI 7702 2016 000 011 561 délivrée par la CCI de Seine-et-Marne.
Garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris - référence 43159 M.
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.

CENTURY 21
Entreprise et Commerce
EGERIE

01 60 60 21 21
entreprise.commerce@century21egerie.com

Cessions et prestations complémentaires

Mise à jour : 5 octobre 2026 • Montants maximums

Prestation et assiette	HT	TTC
Cession de fonds de commerce : prix de cession hors droits, hors honoraires et hors TVA éventuelle	10 % Minimum 7 500 €	12 % Minimum 9 000 €
Cession de droit au bail commercial	Sur consultation	Devis préalable
Rédaction d'un bail standard hors transaction, à la demande du propriétaire	1 500 €	1 800 €
État des lieux par l'agence : jusqu'à 200 m² inclus	400 €	480 €
État des lieux : par m² supplémentaire au-delà de 200 m²	1 €	1,20 €
Avis de valeur écrit standard	500 €	600 €
Avenant simple au bail	250 €	300 €
Renouvellement de bail standard, sans litige	1 000 €	1 200 €
Conseil ponctuel : par heure, au temps passé	150 €	180 €

Répartition et conditions

Fonds de commerce : honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf répartition différente prévue au mandat. La rédaction de l'acte de cession et les frais du professionnel chargé de l'acte sont distincts.
Bail lié à une transaction de location ou de vente réalisée par l'agence : rédaction incluse dans les honoraires de transaction, sans supplément. Cette inclusion ne concerne pas les actes notariés ou actes de cession rédigés par un tiers.
Bail hors transaction : à la charge du propriétaire demandeur.
État des lieux et renouvellement : coût total partagé par moitié entre bailleur et preneur, sauf convention écrite différente. Un état des lieux confié à un tiers est facturé selon son devis préalablement accepté, en remplacement du tarif agence.
Avis de valeur, avenant et conseil : à la charge du demandeur. Les 500 € HT de l'avis de valeur sont déduits des honoraires de transaction si la vente ou la location est réalisée par l'agence dans les douze mois de sa remise. Conseil et droit au bail : accord écrit préalable sur la mission et sa rémunération.

Cadre d'intervention

Les honoraires d'entremise sont dus à la réalisation effective de l'opération, dans les conditions prévues au mandat et par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et son décret n° 72-678 du 20 juillet 1972. Les prestations autonomes font l'objet d'un accord écrit préalable. Les frais des tiers ne sont pas inclus dans les honoraires d'agence.
Ce barème concerne la transaction professionnelle et commerciale ; l'habitation, la gestion locative et le syndic font l'objet de barèmes distincts.

Médiation de la consommation, après réclamation écrite préalable : Association MEDIMMOCONSO, 1 allée du Parc de Mesemena, Bât. A, CS 25222, 44505 La Baule Cedex ; contact@medimmoconso.fr ; https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/.
CENTURY 21 et le logo CENTURY 21 sont des marques déposées appartenant à CENTURY 21 Real Estate LLC.

EGERIE - SAS au capital de 18 000 € - 19 rue Altiéro Spinelli, 77240 Vert-Saint-Denis
RCS Melun 528 076 482 - TVA intracommunautaire FR44 528076482
Carte professionnelle CPI 7702 2016 000 011 561 délivrée par la CCI de Seine-et-Marne.
Garant : GALIAN, 89 rue de la Boétie, 75008 Paris - référence 43159 M.
Chaque agence est juridiquement et financièrement indépendante.